



**AUX : Participants agréés
Responsables de contrats à terme
Négociateurs de contrats à terme
Détenteurs de permis restreint**

Le 13 décembre 2001

**SYSTÈME AUTOMATISÉ DE MONTRÉAL (« SAM »)
PROCÉDURES RELATIVES AU PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN
DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS**

Suite à la circulaire no 198-2001 émise le 22 novembre dernier, veuillez trouver sous pli les procédures applicables à l'environnement de négociation automatisée relativement au prix de règlement quotidien des instruments dérivés. Ces procédures entrent en vigueur le 14 décembre 2001.

Soyez avisés que ces procédures seront modifiées de temps à autre afin de tenir compte de l'évolution de l'environnement de négociation et des pratiques opérationnelles. Elles vous seront envoyées à l'avance chaque fois que des modifications y seront apportées.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations des marchés, au (514) 871-3548.

Joëlle Saint-Arnault
Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Circulaire no.: 219-2001

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Courriel : info@boursedemontreal.com
Site Internet : www.boursedemontreal.com

Tour de la Bourse
P.O. Box 61, 800 Victoria Square, Montréal, Quebec H4Z 1A9
Telephone: (514) 871-2424
Toll-free within Canada and the U.S.A.: 1 800 361-5353
E-mail: info@boursedemontreal.com
Website: www.boursedemontreal.com